Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260321-2026_0012-DE

Mairie
POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 11h00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick ABRY, doyen de l'assemblée

Convocation : 17/03/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :
Mesdames : Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Marie-Pierre COSQUER, Nathalie CROUZIER, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN
Messieurs : Philippe RONARC'H, Hervé LE COZ, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, DEULCEUX Jean

Absents excusés : Marion LE GOFF, procuration à Marie-Pierre COSQUER

Secrétaire de séance : Laëtitia LE GURUN

****

Objet : Délibération n°2026-0012 – ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : **19** À déduire *(bulletins blancs)* : **0** Suffrages exprimés : **19**

Majorité absolue : **10**

A obtenu :

– Liste POULDREUZIC, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE : **19** (dix-neuf) voix.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260321-2026_0012-DE

La liste POULDREUZIC, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- **Mme Michelle BUREL 1ère adjointe**
- **Mr Hervé LE COZ 2e adjointe**
- **Mme Nelly VIVIEN 3ème adjointe**
- **Mr Olivier BODILIS 4ème adjoint**

Ils ont immédiatement été installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Maire indique que Madame Christelle GUEZENGAR et Monsieur Olivier LAURAIN seront nommés conseillers délégués

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 21 Mars 2026, certifié exécutoire,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Laëtitia LE GURUN

MAIRIE DE POULDREUZIC
R.F.
29710 (Finistère)